

Pr K.Messahli
Service de Médecine Légale
CHU Blida

MODULE DE DEONTOLOGIE-ETHIQUE MEDICALE
1ère année médecine

ETHIQUE MEDICALE

GENERALITES

Depuis cinquante ans , les progrès de la génétique , de la procréation de la réanimation de la transplantation d'organes sauvent des êtres nouveau-né de cinq cents grammes à l'avenir incertain , ainsi que des vieillards ou des accidentés « condamnés » à une survie sans conscience . La maîtrise de la reproduction , de l'hérédité et du système nerveux confronte notre société à des choix difficiles.

Peut- on interrompre le développement d'un embryon atteint d'une maladie héréditaire grave ? Une femme peut- elle porter l'enfant d'une autre ? Va-t-on permettre le tri en éprouvette de l'embryon sans tares génétiques ? (ni daltonien, ni diabétique , ni asthmatique ...) Ou du « bon sexe » ? Quelles utilisations fera-t-on des tests génétiques qui ont révélé des maladies futures : cancers ou maladies d'Alzheimer ? Toutes ces questions exigent la définition du respect de la vie, la reconnaissance des valeurs communes aptes à orienter les comportements.

→ Autrement dit ce qui est scientifique est-il nécessairement moralement acceptable ?

NAISSANCE DE LA REFLEXION ETHIQUE :

Comme nous le démontre les anciens écrits, les questions éthiques ne datent pas d'aujourd'hui. Elles sont nées avec les interrogations sur le rôle du médecin et peut être en même temps avec la naissance de la médecine. L'histoire a su démontrer ainsi que le rôle du médecin a été

de tout temps considéré comme essentiel. Un parcours rapide des serments et prières pleins de noblesse et de sagesse de quelques uns qui ont fait la grandeur de l'art médical , réconforte l'idée que l'éthique clinique est née avec la médecine , c'est-à-dire avec l'émergence de la pathologie. L'existence même des serments dénote du respect du à la profession et au malade et renforce l'idée d'humanisme attaché à la profession médicale ; l'engagement moral du médecin est susceptible de consolider d'entretenir et de nourrir la conscience professionnelle .

Le serment d'Hippocrate a d'ailleurs traversé les âges et n'a connu aucune remise en cause directe ; il demeure chargé de la même substance symbolique et réalise « le code légal et moral du médecin ».

Puis vint le grand tournant de l'éthique biomédicale ; dans l'évolution historique des pratiques que l'on peut mettre sous le chapitre des dépassements éthiques et notamment celles qui ont conduit à des massacres et crimes contre l'humanité. Certaines d'une particulière barbarie au non d'une certaine idéologie ont conduit à l'extermination des malades, aliénés et autres infirmes jugés indésirables dans la société. S'il revient à Platon le mérite d'être le premier à méditer sur le devoir d'être en bonne santé, d'autres savants du vingtième siècle peuvent lui concurrencer la « philosophie du crime scientifique ». En effet, des hommes de science conçurent même des « théories savantes » prônant l'existence de « sous espèces humaines » devant être maîtrisées, dominées, voir éliminées.

COMPOSANTES DE LA REFLEXION ETHIQUE

La réflexion éthique s'engage chaque fois qu'un fait scientifique nouveau vient mettre l'homme en danger. Elle est à l'intersection de plusieurs disciplines , faisant appel à l'histoire , à la morale, au droit, à la religion, à la science, à la philosophie, à la sociologie etc... Elle traite de choix , de décisions qui en découlent lorsque les valeurs humaines sont ignorées ou menacées.

Ethymologiquement, éthique provient du grec « ethos » qui signifie coutume, mœurs, habitudes.

Devant de nouvelles connaissances , l'homme doit faire des choix inédits , il doit donc exercer de nouvelles libertés et assumer de nouvelles responsabilités. Il doit en fait se déterminer et adopter un comportement pour répondre aux nouvelles conditions scientifiques et aux progrès qui lui confèrent des pouvoirs sans précédents. Ce choix éthique ne peut résulter que d'un questionnement par référence à des valeurs morales, philosophiques ou religieuses.

La morale vise l'intériorité de la personne et fait appel aux convictions propres ; il s'agit d'une affaire intime, une sagesse portée par chaque individu à des degrés différents et visant à distinguer le « bien » et le « mal » . En somme, la réflexion éthique vise à dégager les solutions à des dilemmes moraux et par conséquent à orienter les décisions des scientifiques.

DOMAINES D'APPLICATIONS DE LA REFLEXION ETHIQUE

1/ LE GENIE GENETIQUE : Des techniques inédites de transformation du patrimoine héréditaire d'une bactérie, puis d'une souris sont mises au point. En 1973, des généticiens parviennent à greffer un gène supplémentaire sur une bactérie. Le génie génétique est né. Il permettra alors de modifier l'hérédité d'un être vivant , sa programmation innée ; l'humain devient alors analysable, modifiable....mais bien auparavant déjà, le support de l'hérédité avait été identifié : il s'agit de la molécule d'ADN qui contient toutes les informations pour piloter le fonctionnement de toutes nos cellules. Ce « manuel de bord » est fait de gènes dont la structure gouverne la fabrication de tous les produits protéiques des cellules. En accédant ainsi aux rouages de la vie, la médecine bascule. Avec la connaissance des gènes, on remonte aux causes, on trouve l'origine des maladies héréditaires, Seulement voilà, les manipulations génétiques ne sont pas toujours bénéfiques pour l'homme ! les risques de dérives sont réels.

Le péril génétique : La communauté scientifique pense que le plus grand risque associé aux manipulations génétiques des micro-organismes concerne leur éventuelle application à la recherche militaire ; la perspective d'une guerre bactériologique est hélas une

réalité et il est facile d'imaginer que par manipulations génétiques des scientifiques au service de l'armée puissent produire des pathogènes redoutables alliant résistance, toxicité aigue, virulence et grande contagiosité.

2/ LA PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE (PMA):

Jadis, la stérilité était vécue comme une fatalité. Actuellement, il existe de nombreux moyens aidant la fécondation et en rapport avec l'avancée considérable des recherches dans ce sens. La fécondation in-vitro qui est une méthode de PMA assez répandue consiste à prélever des ovules par ponction puis à les mettre en culture dans un milieu nutritif et quelques heures plus tard des spermatozoïdes sont introduits dans les tubes où les cellules femelles sont mises en culture. Quelques jours plus tard, des embryons se forment dans les tubes, la fécondation in vitro est réalisée et les embryons formés seront alors réimplantés.

Ces êtres humains en devenir présents dans les tubes peuvent poser alors aux médecins concernés des problèmes moraux importants :

-Un embryon créé hors du ventre de sa mère génère des situations nouvelles. Il peut être réimplanté chez une mère porteuse ou chez une femme âgée qui normalement n'est plus en mesure de procréer. L'embryon peut être congelé, mis en attente, comme une vie suspendue en attendant une utilisation future qui risque de ne pas avoir lieu. Alors que faire ? Faut-il le détruire ; détruire une vie en devenir ?

Depuis l'avènement des techniques de PMA, il est possible maintenant de savoir si l'embryon que l'on souhaite réimplanter est atteint de maladies héréditaires, c'est le principe du diagnostic pré-implantatoire (DPI) ; le risque majeur dans ce cas est encore de sélectionner le bon bébé, celui qui n'est pas malade, choisir le bon sexe....

Enfin, l'embryon peut être l'objet d'expériences ou de recherches scientifiques voir de manipulations génétiques. Il peut devenir ainsi un objet dont on dispose et dont la destinée est entre nos mains.

3/ LES DONNÉS D'ORGANES :

Incontestablement, les progrès en matière de prélèvements et transplantations d'organes humains ont été

d'un apport considérable dans le traitement de beaucoup de pathologies qui étaient jugées jusque là incurables mais cependant ; prélever des organes d'une personne vivante ou décédée peut générer des problèmes éthiques importants. Pour cela, une réglementation précise encadre les dons d'organes :

- Il est gratuit et anonyme et aucune transaction financière n'est tolérée.
- Il est soumis obligatoirement au consentement écrit du donneur après information ou au consentement de la famille du donneur en cas de donneur décédé.
- Les risques à craindre dans le cas du don d'organes sont entre autres :
La vente et le trafic d'organes .
Le vol d'organes (organes prélevés sans le consentement).

4/ L'EUTHANASIE : Toutes les civilisations ont été confrontées aux souffrances des mourants , certains ont trouvé légitimes d'abrégé la vie des personnes jugées incurables.

L'euthanasie ou mort provoquée par un soignant sur demande du patient (suicide médicalement assisté) pose le problème de disposer du droit de vie ou de mort des soignants sur leurs patients. La législation actuelle qualifie l'euthanasie de crime. En effet, nul ne peut disposer de la vie d'autrui même pas à la demande du malade ou en raison de son état de santé grave. L'euthanasie légalisée, risquerait de voir apparaître des conduites d'élimination systématique des malades jugés incurables , des handicapés, des aliénés et des enfants malformés à la naissance. De telles pratiques remettraient lourdement en cause le serment du soignant , c'est-à-dire protéger la vie, non la détruire.

5/ L'AVORTEMENT : Tout comme l'euthanasie, l'avortement pose le problème de l'objectif essentiel de la profession médicale : c'est-à-dire sauvegarder et préserver la vie et non la détruire, cependant il existe des cas où le recours à l'avortement constitue une nécessité prévue par la loi actuelle. C'est l'avortement thérapeutique qui trouve son indication lorsque la vie de la mère est gravement menacée. En dehors du cadre de l'avortement thérapeutique, l'avortement reste interdit par la loi.

6/ **LE CLONAGE** : Pose bien évidemment le problème de la manipulation en puissance de l'être humain. Peut-on concevoir de dupliquer des cellules humaines afin de créer des êtres identiques en tout : des clones . Les problèmes éthiques engendrés alors si de telles pratiques venaient à être réalisées seraient considérables . En plus d'une création contre nature d'êtres humains, toutes les règles éthiques universellement reconnues risqueraient alors d'être bafouées. Les clones créées alors risqueraient même de servir de banques d'organes compatibles et utilisables à volonté. Quel sera leur statut juridique et social ? L'humanité sera menacée sans doute dans sa propre identité.

7/ **L'EXPERIMENTATION ET LES ESSAIS THERAPEUTIQUES :**

Chaque année dans le monde , des milliers de personnes se prêtent à des protocoles de recherches ou d'essais cliniques. La recherche sur la personne humaine doit être des plus ciblée par la loi, afin d'éviter que l'être humain ne soit manipulé au gré des recherches. Il deviendra ainsi une proie des chercheurs peu scrupuleux et avides de résultats sans souci pour la santé des personnes qui se soumettent à la recherche.

CONCLUSION :

En plus des problèmes éthiques classiques envisagés ci-dessus et qui se posent encore à l'heure actuelle, l'évolution de la technologie médicale, de la biologie moléculaire, du génie génétique et de l'industrie pharmaceutique engendre encore l'émergence de situations nouvelles inédites génératrices de divergences d'opinions. Ces situations se rapportant toujours au statut de la personne humaine et au sens de la vie, mobilisent plus que jamais les divers acteurs de la réflexion éthique.